

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Sommaire :

I.	Contexte général : Loi de Finances 2022	2
1.	Contexte macroéconomique de la Loi de Finances 2022	2
2.	Disposition de la LFI en matière de fiscalité :	4
3.	Chiffres clés et synthèse de la LFI 2022 :	6
II.	Bilan 2021.....	7
1.	Rappels du contexte et des objectifs du BP 2021	7
2.	Compte Administratif 2021 en fonctionnement.....	8
3.	Résultats du CA 2021 en investissement	12
4.	Les principaux ratios	13
III.	Rappels des orientations stratégiques territoriales.....	16
1.	Développement économique :	16
2.	Cohésion sociale :.....	19
3.	Transition écologique :	21
IV.	Orientations budgétaires 2022	24
1.	Déclinaison budgétaire de ces stratégies communautaires :	24
2.	Orientations BP 2022 par compétences :	25
a)	Compétence « Développement économique » :	25
b)	Compétence « Services au public » :	27
c)	Compétence « Sport » :	28
d)	Compétence « Tourisme » :	29
e)	Compétence « Culture » :	30
f)	Compétence « Habitat, Numérique » :	31
g)	Compétence « Aménagement de l'espace, gens du voyage » :	31
h)	Compétence « Enfance, jeunesse » :	32
i)	Récapitulatif :	34
3.	Orientations BP 2022 par chapitres :	36
V.	Budget annexe des Ordures Ménagères :	40
1.	Le CA 2021 du budget annexe Ordures Ménagères :	40
2.	Le BP 2022 du budget annexe OM.....	40

I. Contexte général : Loi de Finances 2022

1. Contexte macroéconomique de la Loi de Finances 2022

Sources : Fabrice Bourgeois, du Cabinet ECOTERRITORIAL (extraits d'un webinaire sur la Loi de Finances 2022 du 17/01/2022)

Au niveau mondial, le contexte géopolitique et économique, éprouvé par la crise sanitaire, reste très incertain pour 2022 :

- Après une baisse historique du « PIB monde » de – 4.5% en 2020, -7.9% en zone Euro et - 5.2% aux USA, mais – 1.5% en zone Asie, l'économie mondiale s'est redressée. La croissance du PIB était de + 4.9% en zone Euro en 2021 et est estimée à +4.4% en 2022.
- Gonflement de l'endettement public et privé, même si l'endettement public était déjà fort avant la COVID ; amplification des bulles spéculatives sur toutes les classes d'actifs (actions, marchés de l'art, bitcoin, immobilier haut de gamme) ; la Banque de France a lancé une alerte début janvier 2022 sur le risque élevé de crash des marchés financiers en 2022.
- Le retour de l'inflation : 6% aux USA en 2021, inflation >2.5% dans la zone Euro.
- Désorganisation des chaînes productives et logistiques, retour de la pression de la demande sur les matières premières.
- Des taux d'intérêt qui ne peuvent que remonter : ils sont actuellement guidés par les banques centrales ; ils deviennent déconnectés de l'inflation (taux réels négatifs) ; des taux proches de 0 qui sont un non-sens économique pour les épargnants.
- Des tensions géopolitiques qui demeurent (Taïwan et Mer de Chine, Corée du Nord, Afghanistan-Moyen Orient, **OTAN-Russie-Ukraine**, Turquie, Chine-USA).

Au niveau national :

Croissance économique : un rattrapage technique en 2021 : Après un recul historique du PIB en 2020 (-8% en volume), on a assisté à une **croissance technique de rattrapage de + 6% du PIB en 2021.**

Une prévision de croissance de +4% est inscrite en LFI 2022.

Taux de chômage de 8.1% en 2021 ; anticipations à 8.2% à fin 2022. Mais le « sous-emploi » est estimé à 20% (catégories A+B+C+ actifs non-inscrits à pôle emploi+ temps partiel subi)

Les perspectives d'investissement des entreprises étaient de + 14.9% en 2021, après -15% en 2020. Mais l'investissement des entreprises découle des perspectives de reprise et du carnet de commandes, et donc sur la confiance dans une reprise stable et durable.

Consommation des ménages : Pas d'effet de rattrapage de consommation des services ni d'effet report de 2020 sur 2021 en matière de consommation de services (culture, tourisme, cuisine-hôtellerie-restauration).

Compétitivité externe : balance commerciale est devenue très déficitaire (-90Mds € en 2021 ; déficit commercial mensuel record en décembre 2021) due au manque de compétitivité-prix de l'industrie française à l'export.

Retour de l'inflation : IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisée) : 0.2% en 2020 contre +3.4% en 2021 ; cette inflation résulte de la demande, de la désorganisation de l'appareil productif et des flux de logistiques et des conséquences de l'injection de liquidités massives sur les marchés financiers par les banques centrales

Dépenses/recettes et solde du budget de l'Etat 2022 :

Le solde budgétaire de l'Etat reste lourdement déficitaire de -143 Mds € en 2022 après un record de - 200 Mds € en 2021 et -180 Mds € en 2020.

Les recettes courantes étant de l'ordre de 300 Mds €/an, le déficit représente près de 50% du budget annuel !

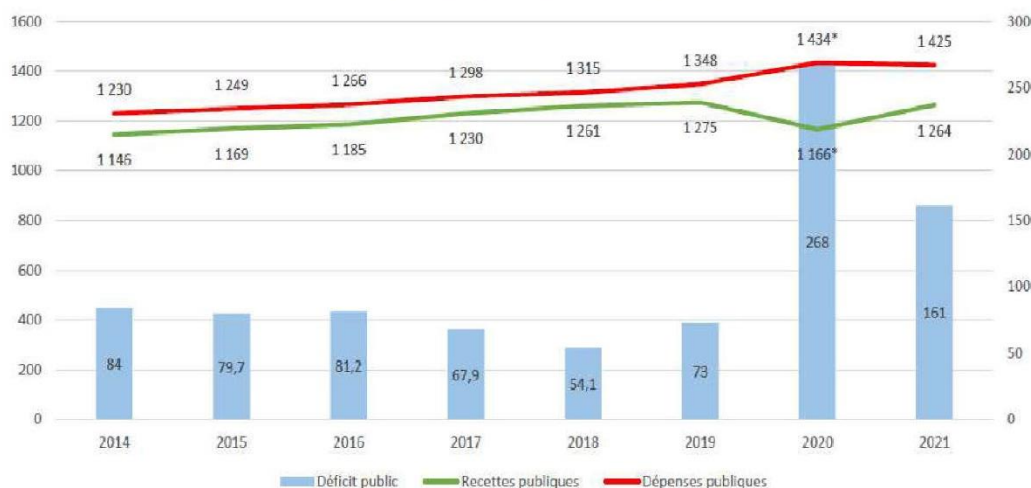
Le solde « courant » hors Covid du budget de l'Etat est proche de -100 Md€. Pour rétablir l'équilibre, il faut donc trouver 100 Mds € de recettes ou réduire une combinaison des deux. Par comparaison le produit de l'Impôt sur le Revenu est de 80 Mds €/an. Les 120 Mds € de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés via les banques aux 600 000 entreprises en 2020/2021 ne sont pas provisionnés dans le budget de l'Etat.

Présentation Budget 2022 de l'Etat au format Budget des C.T.

en milliards d'euros	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Recettes de fonctionnement	306,1	296,0	311,2
<i>dont Impôts et taxes</i>	291,8	271,2	292,0
<i>dont autres recettes</i>	14,3	24,8	19,2
- Dépenses de fonctionnement	338,1	384,3	387,9
<i>dont charges à caractère général</i>	52,7	56,7	59,3
<i>dont dépenses de personnels</i>	133,7	135,4	138,0
<i>dont charges de gestion courante</i>	95,5	128,6	127,6
<i>dont reversements sur recettes pour l'UE</i>	21,3	26,9	26,4
<i>dont reversements sur recettes pour les collectivités</i>	34,9	36,7	36,7
= Epargne de gestion	-32,0	-88,3	-76,7
- Intérêts de la dette	38,6	37,1	38,4
= Epargne brute	-70,6	-125,4	-115,1
- Remboursement en capital de la dette	138,7	129,4	152,9
= Epargne nette	-209,3	-254,8	-268,0
Dépenses d'investissements hors dette	21,0	24,7	24,1
+ Dépenses financières	14,6	1,9	1,6
- Recettes d'investissement hors dette	39,9	21,4	33,7
= Besoin de financement des investissements	-4,3	5,2	-8,0
- Epargne nette	-209,3	-254,8	-268,0
= Emprunt budgété (d'équilibre)	205,0	260,0	260,0

Formation du déficit public France entre 2014-2021

Evolution du déficit public et de sa formation en Mds €



Déficit de -268 Mds en 2020 (Etat + APUL + Sécu) soit en volume près de 4 X le déficit de 2019 (-71 Mds €)

Dettes Publiques France en % du PIB sur 2014-2021



Le poids de la dette a atteint **120% du PIB à fin 2021** et devrait se stabiliser à ce niveau (par remontée du PIB sur 2022-2023)

Le stock de dette a **progressé de +600 Mds € ces 5 dernières années** et tangentera les **3 000 Mds € en 2022**

Une hausse de taux de 0 à 3% représenterait une charge d'intérêt additionnelle de 90 Mds €/an soit l'équivalent du produit total de l'IR

2. Disposition de la LFI en matière de fiscalité :

Rappel LFI 2020 (article 16) : suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (TH RP) :

Cette mesure « phare » du PLF 2020 met en œuvre la suppression totale la TH RP qui sera effective en 2023 pour l'ensemble des ménages et modifie le financement des CT (communes-EPCI-départements).

La TH perd son rôle pivot en matière d'évolution des 4 taxes et est remplacée par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ainsi le taux de THRS, le taux de CFE, le taux du Foncier Non bâti ne peuvent pas augmenter plus fortement ou diminuer moins fortement que l'évolution du taux de TFPB.

Le taux de TH ne peut plus être voté entre 2020 et 2022 pour les communes et les EPCI ; il est provisoirement gelé.

Le pouvoir des taux sera rétabli sur la TH à compter de 2023 mais ne portera plus que sur les seules bases des résidences Secondaires (RS) et éventuellement sur celles des Logements Vacants (si assujettis à la THLV par délibération de la commune et selon zonage).

Rappel : Réduction de -50% des impôts de production pour les établissements industriels :

Suppression de la CVAE des Régions et abaissement du plafond de la CET en fonction de la Valeur Ajoutée des entreprises : Jusqu'à présent, la répartition de la CVAE était la suivante : Région (20%), département (23.5%) et bloc communal (26.5%). Désormais, au titre de réduction de -50% des impôts de production en 2021-2022, la part régionale de la CVAE est supprimée et les régions seront compensées par un versement d'une fraction de TVA nationale de l'Etat.

La CET (CFE + CVAE) est plafonnée à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise (contre 3% avant).

Diminution de moitié de la valeur locative foncière des établissements industriels : Sont considérés comme établissements industriels les usines avec une transformation de matières à l'aide d'un outillage important et établissements avec rôle de l'outillage et force motrice prépondérante. Désormais, au titre de réduction de -50% des impôts de production en 2021-2022, la valeur locative foncière de ces 86 000 établissements industriels en France est divisée par deux. Les collectivités locales seront compensées par l'Etat sur la base

des pertes de moitié des produits de CFE et de TFPB des établissements industriels en 2020. Cela représente 3.29 milliards d'euros en 2021.

Dispositions de la LFI 2022 :

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 : +3.4% (rappel + 0.2% en 2021).

En effet dans l'article 99 de la LFI 2017, mise en place d'un mécanisme de revalorisation annuelle égale à l'inflation hors tabac constatée au cours des 12 derniers mois écoulés.

NB : Tout comme en 2021, les bases de TH ne sont pas revalorisées en 2022.

Les dernières prévisions de la DGFIP disponibles fin 2021 font état des éléments suivants :

Variation produit CVAE 2022/2021 : -4.7%

Variation produit TVA 2022/2021 : +5.5%

EPCI et départements vont donc voir baisser leur produit de CVAE en 2022 de façon assez sensible. Cette baisse de recettes fiscales sera toutefois en partie compensée par les reversements de produits de TVA nationale par l'Etat au profit des EPCI (en compensation de la suppression de la THRP) et au profit des départements en compensation du transfert de la TFB aux communes.

Art 39 de la LFI 2022 : DGF et répartition :

L'enveloppe globale de DGF aux collectivités territoriales reste stable à 26.8 Mds d'€ en 2022 dont 18.3 Mds € pour le bloc communal et 8.5 Mds € pour les départements.

Article 194 LFI 2022 : refonte des indicateurs financiers et fiscaux

La LFI 2022 tire les conséquences des réformes fiscales récentes et organise donc la refonte des indicateurs fiscaux et financiers des Collectivités territoriales.

Ces nouveaux indicateurs pour l'attribution des dotations et fonds de péréquation financière entreront en vigueur de façon progressive entre 2022 et 2028.

La portée de ces nouveaux indicateurs est réduite de :

- **100 % en 2022 (donc pas d'effet en 2022)**
- 90% en 2023
- 80% en 2024
- 60% en 2025
- 40% en 2026
- 20% en 2027
- 0% en 2028 (donc plein effet des nouveaux indicateurs en 2028).

Le CIF des EPCI n'est pas impacté par cette refonte des indicateurs financiers et fiscaux de la péréquation.

FPIC : Toujours stabilisé à 1Mds €

Article 109 LFI 2022 : Reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement communale aux EPCI

Cet article instaure un reversement obligatoire à l'EPCI de la taxe d'aménagement perçue par les communes compte tenu de la charge des équipements publics relevant des compétences de l'EPCI. Cette mesure prend effet au 01/01/2022 ; ce reversement partiel de TA était auparavant facultatif. La TA est perçue sur les PC et déclarations préalables de travaux sur toutes les constructions. Le calcul de la TA est fonction de la surface, de la valeur forfaitaire au m² (820 € /m² en régions) et des taux de TA délibérés par les communes et les départements.

Article 121 et 122 LFI 2022 : Financement de l'apprentissage

Une cotisation spéciale de 0.1% de la masse salariale versée au CNFPT afin de financer l'apprentissage. La cotisation CNFPT est donc de 1% en 2022 (dont 0.9% cotisation formation des agents et 0.1% cotisations apprentissage).

Divers : près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée

Afin de maximiser ses effets et conformément aux engagements pris par le Gouvernement, la mise en œuvre du plan France Relance a été réalisée très rapidement : un an après sa présentation, à fin août 2021, 47 Mds € ont déjà été engagés, pour un objectif d'engagements fixés par le Premier Ministre de 70 Mds € d'ici la fin de l'année 2021.

Ces engagements se répartissent comme suit :

- 17 Mds € sur l'axe « compétitivité »
- 16 Mds € sur l'axe « Cohésion sociale »
- 14 Mds sur l'axe « Ecologie »

Les résultats en termes d'activité et d'emploi sont atteints, avec un niveau d'activité d'avant crise retrouvé dès fin 2021 et un niveau d'emploi qui a retrouvé à mi-2021 son niveau d'avant crise.

On retrouve donc les 3 axes des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus avec les collectivités locales. Dans un dossier de presse de mai 2021 le Gouvernement a annoncé un soutien aux collectivités territoriales de **10.5 Mds € évoquant ainsi une territorialisation des crédits de France Relance** :

- 4.2 Mds € compensations de pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020-2022 ; avance DMOT départements,
- 3.7 Mds € fléchés (réhabilitation friches, développement mobilités, accélération transition numérique)
- 2.5 Mds € pour les investissements dont
- 950 millions pour le DSIL exceptionnel (transition écologique, préservation patrimoine, résilience sanitaire)
- 950 millions rénovation énergétique des bâtiments des communes, interco et départements
- 600 millions pour la dotation régionale d'investissement (rénovation thermique des bâtiments régionaux et mobilités)

3. Chiffres clés et synthèse de la LFI 2022 :

- **Taux revalorisation forfaitaire bases fiscales historique + 3.4%** (+0.2% en 2021), mais retour de l'inflation
- **Stabilité globale de la DGF** : 26.8 Mds € dont 18.3 Mds bloc communal (idem 2021) ; mais avec des variations individuelles possibles
- **FCTVA : 6.5 Mds €** (rappel 6.546 Mds € en 2021)
- **Total concours financiers aux collectivités territoriales : 52.7 Mds (+1%)**
 - Evolution + 525 millions par rapport à 2021
 - Dont 352 Millions d'€ compensation baisse TFB et CFE locaux industriels
- **Crédits d'investissement « historiques » aux collectivités territoriales** : 2.1 Mds € bloc communal :
 - **DSIL 907 millions € dont 337 millions € intégrés dans les CRTE**
 - 150 millions € politique de la ville
 - **1 046 millions € DETR**
- **Refonte des indicateurs de richesse des collectivités territoriales**, suite aux réformes fiscales récentes, pour les dotations de péréquation **avec amortissement dégressif des effets sur 2022-2028**

II. Bilan 2021

1. Rappels du contexte et des objectifs du BP 2021

Résultats des Comptes Administratifs précédents (hors reports antérieurs) depuis fusion :

CA 2017 : + 6 000 €

CA 2018 : - 58 638 €

CA 2019 : + 471 835.06 €

CA 2020 : + 929 805.57 €

Après un exercice 2018 difficile, les ratios 2019 et 2020 indiquaient des **signaux encourageants, résultats de mesures structurelles prises lors du DOB 2019 et de facteurs conjoncturels** (non remplacement d'agents, non consommation ponctuelle de crédits, crise sanitaire).

Objectifs 2021 posés lors du DOB :

Maintenir les mesures ayant eu des effets structurels en 2019+ 2020 pour retrouver annuellement une CAF nette de 400 000 € minimum :

- Maintien de la prise en charge de 50% des coûts des ADS par la CCTVV
- Maintien des indemnités des élus aux mêmes niveaux que 2019
- Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations non conventionnées au même montant que le BP 2020 avant COVID, soit 38 800 €.

Ne pas augmenter les impôts en 2021 au vu du résultat de clôture et de la crise sanitaire

Rattraper les travaux de maintenance sur les bâtiments communautaires afin de préserver la qualité du parc immobilier communautaire.

Objectifs Ressources humaines :

- **Evolution de l'organigramme** : création d'un pôle culture-tourisme dirigé par un seul responsable, poste contractuel de responsable « marchés publics et veille juridique »
- **Accompagnement des communes** : recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain et d'un chef de projet CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) à temps plein, en CDD d'un an, renouvelable, subventionné à hauteur de 75% par l'Etat. Le reste à charge du chef de projet PVD est partagé entre la CCTVV, L'île Bouchard, Richelieu et Sainte Maure de Touraine, soit entre 2 500 € et 3 000 € chacune par an. Le reste à charge du chef de projet CRTE est assumé par la CCTVV.
- **Révision du RIFSEEP** pour les agents (enveloppe fermée de 15 000 €)

En investissement, poursuivre la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, sans emprunts nouveaux en 2021 mais en consommant une partie des excédents reportés.

Faits marquants de l'année 2021 :

- **Crise sanitaire** entraînant les conséquences suivantes sur la CCTVV :
 - Des contraintes sanitaires qui ont entraîné des baisses de dépenses en fonctionnement : fermeture d'équipements, suppression des activités culturelles, baisse des activités des accueils de loisirs, télétravail, baisse des besoins de remplacements ou de renforts d'agents, etc
 - Mais poursuite de l'effort du partenaire CAF pour que les structures enfance et petite enfance soient impactées le moins possible.
 - Des hausses de dépenses de charges générales sur les fluides, les travaux d'entretiens et d'investissement
 - Baisse des ressources « taxe de séjour »
 - Hausse de la Redevance Ordures Ménagères dont la crise sanitaire est en partie responsable (bouleversement des marchés de reprise au niveau mondial par exemple)
- Suite à l'incendie du bâtiment EXCEL Piscines en juillet 2019, **les travaux de dépollution ont été réalisés en 2021** et ont permis la vente des parcelles à ALDI ; mais une procédure va être lancée au TA.
- **Fin des travaux** de la gendarmerie du Bouchardais, de l'aire d'accueil des gens du voyage à Richelieu, de l'installation d'un système de climatisation à la MSP de la Manse à Sainte Maure de Touraine
- **Vente de terrains de la zone des Saulniers II par la SET**
- Elaboration et signature du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026**
- Lancement du **programme « Petites villes de demain »** avec le recrutement d'un chef de projet PVD

2. Compte Administratif 2021 en fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2021 (hors report)	7 980 050.91 €	9 036 064.65 €	1 056 013.74 €
Report N – 1	0 €	3 969 702.85 €	3 969 702.85 €
Résultats cumulés	7 980 050.91 €	13 005 767.50 €	5 025 716.59 €

Cet excédent exceptionnel de 1 056 013.74 €, hors report, est conjoncturel, dû à la crise sanitaire (baisse d'activités dans les domaines de la culture et de l'enfance-jeunesse, non réalisation de travaux d'entretien, non remplacement d'agents faute d'activités, etc).

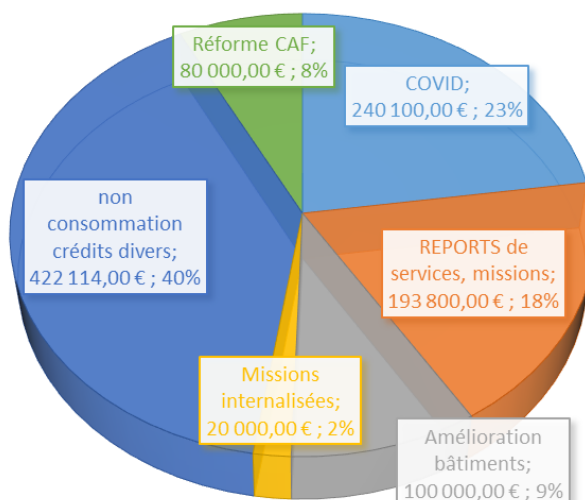
C'est aussi le résultat de reports d'ouverture de service (aire d'accueil de gens du voyage à Richelieu, par exemple) ou de reports de missions (alignement des compétences, etc), faute de temps.

Par ailleurs, des recettes supplémentaires ont été réalisées.

Le résultat cumulé de + 4 772 165.78 € (déduction faite du 1068) permettra de faire face à la hausse de l'inflation, des charges générales (gaz, électricité, carburant) tout en poursuivant l'autofinancement des programmes de travaux en cours.

Dépenses non réalisées	chap 011	chap 012	chap 75	chap 022 (dépenses imprévues)	Total par type de non- dépenses
non dépenses dues à la crise sanitaire : culture, enfance jeunesse, baisse des EPI covid, télétravail	155 000,00 €	75 100,00 €	10 000,00 €	0 €	240 100,00 €
Report d'ouverture de services, missions (GDV, ECOTERRITORIAL, accompagnement maPrim'Renov, contentieux, Marketing territorial, DUERP, RIFSEEP)	84 000,00 €	94 200,00 €	15 600,00 €	0 €	193 800,00 €
Non réalisation de travaux d'entretien de "rattrapage" de 2020, réparations, maintenance. Amélioration bât	100 000,00 €	0 €	0 €	0 €	100 000,00 €
Réalisation de mission en interne et économies diverses durables	20 000,00 €	0 €	0 €	0 €	20 000,00 €
Non consommation de crédits divers	45 838,00 €	43 150,00 €	35 626,00 €	297 500,00 €	422 114,00 €
Subventions non versées (réforme CAF)	0 €	0 €	80 000,00 €	0 €	80 000,00 €
Ecart par chapitre en CA et BP	404 838,00 €	212 450,00 €	141 226,00 €	297 500,00 €	1 056 013,00 €
ECART DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 056 013,00 €				

SOURCES DE NON-DÉPENSES DU CA 2021 EN FONCTIONNEMENT



Présentation des charges de personnel par fonctions entre le BP 2021 et le CA 2021 :

N°	Fonction	BP 2021		CA 2021		Ecart ETP	Explications	Coûts BP 2021 (dont personnel extérieur)	Coûts CA 2021 (dont personnel extérieur)
		Nbre ETP	Nbre agents	Nbre ETP	Nbre agents				
0__	Services généraux (administratifs et techniques)	10,79	12	9,59	10,5	-1,2	Agent CRTE non recruté Ventilation Quitterie	593 500 €	575 000,00 €
252	Transports scolaires	0,47	3	0,47	3	0		36 200 €	34 000,00 €
3	Culture (EMI, bibliothèque, action culturelle)	8,84	16,5	8,15	16	-0,69	-0,5 Secrétariat culture (diff ventilation) Enseignant de flûte - d'h	358 100 €	286 000,00 €
41	Sport	0,5	0,5	0,5	0,5	0		38 500 €	36 400,00 €
42	Jeunesse	15,36	20	14,66	19	-0,7	- Anaïs BIGOT - Remplacement maladie	661 400 €	610 000,00 €
6	Famille (coordination générale et RAM)	4,93	6,5	3,43	5	-1,5	-1 Thomas DELOBEL -0,5 Carole RAOUL (RAM)	189 600 €	168 000,00 €
7	Habitat (+ fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficulté)	0,7	0,5	0,7	0,5	0		28 700 €	28 600,00 €
8	Aménagement, numérique et environnement	4,44	5	4,44	5	0		192 750 €	209 000,00 €
90	Economie, tourisme, MSAP	4,16	4	4,16	4	0		230 500 €	169 800,00 €
Total général		50,19	68	46,1	63,5	-4,09		2 329 250 €	2 116 800 €

Soit écart CA 2021/BP 2021

212 450,00 €

Eléments justifiant l'écart de – 212 450 € au chapitre 0122 entre le CA 2021 et le BP 2021

REPORTS (des recrutements responsable culture-tourisme, PVD, CRTE, marchés publics, de l'enveloppe RIFSEEP)	94 200 €
COVID (enveloppe remplacement maladie non consommée, médecine du travail en baisse, personnel extérieur moins mobilisé)	75 100 €
DIVERS (réduction volontaire temps de travail, jours de carence et mi-traitement, congé maternité, départs 2 agents, enveloppe CIA partiellement consommée, etc)	43 150 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	1 328 860,00 €	838 551,54 €	1 358 488,00 €	944 727,19 €
012	Charges de personnel	2 224 163,00 €	2 065 037,29 €	2 329 261,00 €	2 115 539,63 €
014	Atténuation de produits	3 063 215,00 €	3 055 169,73 €	3 082 484,00 €	3 079 969,93 €
65	Autres charges de gestion	1 201 007,00 €	1 108 798,11 €	1 168 521,00 €	1 037 294,75 €
66	Charges financières	117 876,00 €	109 053,50 €	97 246,32 €	96 895,12 €
67	Charges exceptionnelles	18 096,00 €	2 276,98 €	32 386,00 €	26 642,50 €
68	Provisions	- €	- €	8 750,00 €	8 750,00 €
022	Dépenses imprévues	314 000,00 €	- €	297 500,00 €	- €
Total dépenses réelles de fonctionnement		8 267 217,00 €	7 178 887,15 €	8 374 636,32 €	7 309 819,12 €
023	Virement à la section d'investissement	2 824 379,02 €		3 667 126,60 €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	72 983,32 €	- €	- €
68	Dotations aux amortissements	810 177,91 €	810 177,91 €	670 231,79 €	670 231,79 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 634 556,93 €	883 161,23 €	4 337 358,39 €	670 231,79 €
TOTAL GENERAL DEPENSES		11 901 773,93 €	8 062 048,38 €	12 711 994,71 €	7 980 050,91 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
013	Atténuation de charges	15 442,00 €	57 595,14 €	10 000,00 €	42 392,30 €
70	Produits des services, domaine et ventes	268 818,00 €	269 499,58 €	281 674,00 €	320 984,15 €
73	Impôts et taxes	6 056 966,00 €	6 014 452,47 €	5 901 750,00 €	6 021 022,21 €
74	Dotations, subventions et participations	2 143 735,00 €	2 199 105,85 €	2 156 489,00 €	2 248 070,70 €
75	Autres produits de gestion courante	294 601,00 €	301 782,52 €	324 149,00 €	312 726,63 €
76	Produits financiers	- €	11,60 €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	9 800,00 €	44 776,82 €	8 029,00 €	30 667,80 €
7815	Reprises sur provisions	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	- €
Total recettes réelles de fonctionnement		8 796 862,00 €	8 894 723,98 €	8 682 091,00 €	8 975 863,79 €
777	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 014,65 €	65 014,65 €	60 200,86 €	60 200,86 €
7761	Différences sur réalisation transférées en invt	- €	32 115,32 €	0	- €
Total des recettes d'ordre de fct		65 014,65 €	97 129,97 €	60 200,86 €	60 200,86 €
TOTAL GENERAL RECETTES		8 861 876,65 €	8 991 853,95 €	8 742 291,86 €	9 036 064,65 €

3. Résultats du CA 2021 en investissement

Résultat investissement 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice (hors report)	1 962 799,16 €	1 340 175,53 €	-622 623,63 €
Reports N - 1	- €	678 285,82 €	678 285,82 €
Résultat cumulé	1 962 799,16 €	2 018 461,35 €	55 662,19 €
Restes à réaliser	2 100 630,00 €	1 791 417,00 €	-309 213,00 €
TOTAUX	4 063 429,16 €	3 809 878,35 €	-253 550,81 €

(ce sera le 1068)

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Type de dépenses		BP 2021	CA 2021	Restes à réaliser
	Immobilisations en cours	7 892 605,35 €	1 371 389,70 €	2 100 630,00 €
Ss total dépenses d'équipement, chapitres 13, 20, 204, 21, 23,26		7 892 605,35 €	1 371 389,70 €	2 100 630,00 €
16	Emprunts	471 315,00 €	461 208,60 €	
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €	70 000,00 €	
020	Dépenses imprévues	185 555,00 €	- €	
ss total dépenses financières		726 870,00 €	531 208,60 €	
Total des dépenses réelles		8 619 475,35 €	1 902 598,30 €	2 100 630,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 200,86 €	60 200,86 €	
	Opérations patrimoniales	81 926,00 €	- €	
Total des dépenses d'ordre		142 126,86 €	60 200,86 €	
TOTAL DEPENSES		8 761 602,21 €	1 962 799,16 €	2 100 630,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Type de recettes		BP 2021	CA 2021	Restes à réaliser
13	Subventions d'inv	3 378 572,00 €	455 499,11 €	1 791 417,00 €
16	Emprunts et dettes	89 018,00 €	100,00 €	
Ss total dépenses d'équipement		3 467 590,00 €	455 599,11 €	1 791 417,00 €
10	Dotations, fonds divers	100 000,00 €	213 354,13 €	
20	immobilisations incorporelles	0,00 €	816,00 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	174,50 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €		
024	Produits de cession	96 442,00 €	- €	
ss total recettes financières		196 442,00 €	214 344,63 €	
Total des recettes réelles		3 664 032,00 €	669 943,74 €	1 791 417,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 667 126,60 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	670 231,79 €	670 231,79 €	
041	Opérations patrimoniales	81 926,00 €	- €	
Total des recettes d'ordre		4 419 284,39 €	670 231,79 €	- €
TOTAL RECETTES		8 083 316,39 €	1 340 175,53 €	1 791 417,00 €
<i>Pour info, solde d'exécution</i>		678 285,82 €		
Total des recettes d'investissement cumulées		8 761 602,21 €		

4. Les principaux ratios

Pour rappel, ces ratios sont ceux transmis par le Trésor public et calculés selon les règles de la DDFIP, c'est-à-dire avec un retraitement des comptes. En l'absence du compte de gestion définitif à la date d'envoi du ROB, certains ratios ne sont pas indiqués.

La capacité d'autofinancement :

Type de ratios	2017	2018	2019	2020	2021 (chiffres provisoires)	Variation entre 2020 et 2021
Produits réels de fonctionnement (PRF)	5 620 369 €	5 488 357 €	5 772 798 €	5 733 591 €	5 853 502 €	+ 2.09 %
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 354 303 €	4 767 655 €	4 521 505 €	4 066 122 €	4 178 708 €	+2.77 %
Capacité d'Autofinancement brute	1 266 066€	720 702 €	1 251 293 €	1 667 469 €	1 674 794	+ 0.44 %
Taux de CAF brute (CAF brute/PRF)	22.53%	13.08%	21.68%	29.74%	28.61 %	-3.80 %
Remboursement de la dette	495 176 €	494 512 €	469 729 €	455 520 €	461 108 €	+1.23 %
CAF nette	770 890 €	226 190 €	781 564 €	1 211 949 €	1 213 688 €	+0.14 %

La crise sanitaire perturbe depuis deux ans la réalisation des dépenses habituelles de fonctionnement mais le retour progressif à la normale entraîne une très légère hausse des recettes, d'où une CAF brute exceptionnelle, mais conjoncturelle.

Cette CAF permet donc la couverture des remboursements en capital des emprunts (stable à 460 K€) et permet de **consacrer 1 200 000 € environ au financement des dépenses d'équipement**.

La capacité d'autofinancement :

Type de ratios	Normes	2017	2018	2019	2020	2021
Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC)	Faible : 0.941 Critique : 1.053	0.86	0.96	0.86	0.79	0.79

Le coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) permet de mesurer **l'aptitude de la Communauté de Communes à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et le remboursement des dettes**.

Un coefficient >100 indique que la collectivité est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Reflète de la CAF nette positive, le CAF s'établit en 2021 à 79%, ce qui signifie qu'il reste 21% des produits réels pour financer une partie des dépenses d'équipement (contre 13% en 2019 et 4% en 2018).

L'endettement :

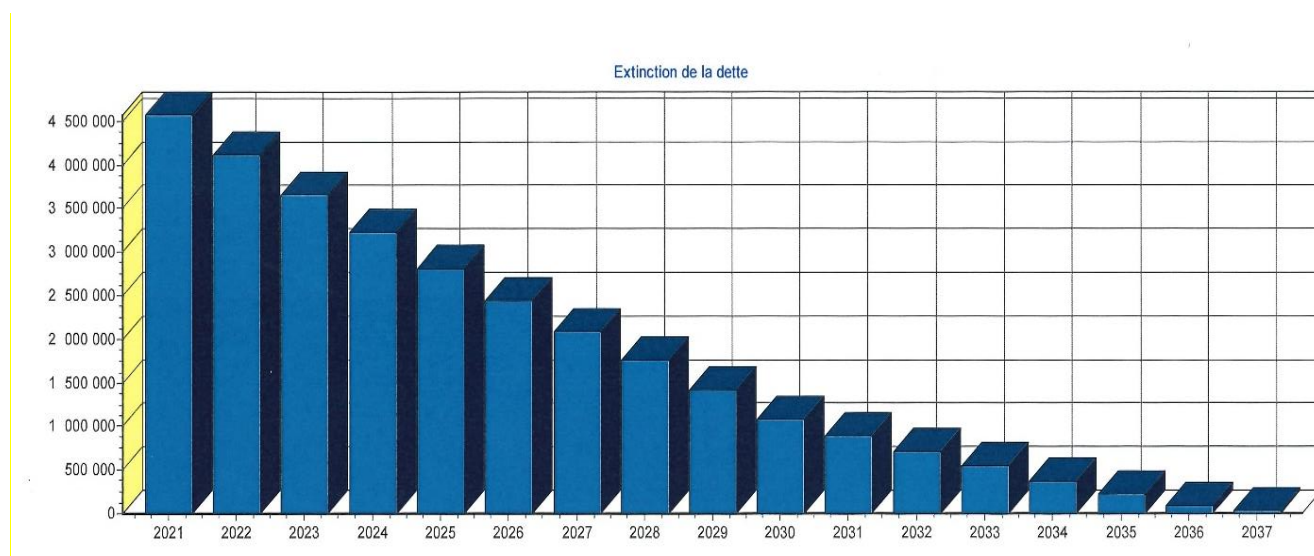
Type de ratios	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes financières	5 746 494 €	5 560 386 €	5 085 857 €	4 474 675 €	4 113 566 €
Ratio surendettement (encours de dette/PRF) Faible : 0.881 (10 mois) Critique : 1.438 (17 mois)	1.02	1.01	0.88	0.80	0.70
Rigidité des charges de structure (charges du personnel + intérêts des emprunts/PRF) Faible : 0.471 Critique : 0.553	0.37	0.43	0.41	0.39	0.39
Durée d'autofinancement pour rembourser la dette (norme <4 ans)	4.54 ans	7.72 ans	4.06 ans	2.74 ans	2.46 ans

L'encours total de la dette est de 4 113 566 €, soit 162 € par habitant (contre une moyenne régionale à 161 €/habitant en 2019). Il faudrait 8.43 mois de produits de fonctionnement réels pour rembourser l'intégralité des dettes bancaires et assimilées (contre 6 mois pour la moyenne régionale).

Par ailleurs, la CCTVV a accordé sa garantie à la SET à hauteur de 80% d'un prêt de 800 000 € sur la zone des Saulniers II, mais les différentes ventes récentes de parcelles (ALDI, conseil départemental, Mac Donald's) couvriront bientôt les emprunts réalisés par la SET.

Le fonds de roulement est d'un très bon niveau (5 000 000 €) et permet de couvrir aisément le décalage entre encaissements et décaissements.

Graphique sur l'extinction naturelle de la dette de la CCTVV (année de départ 2020, données en €, source Trésor public)



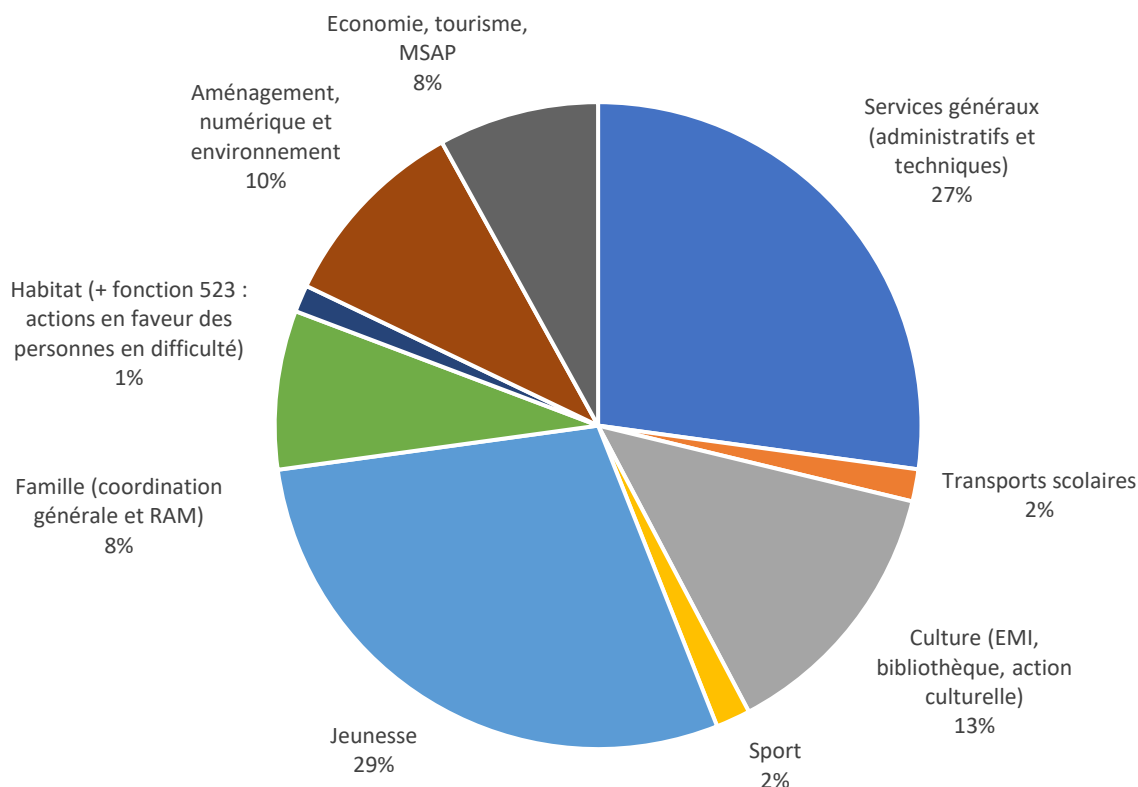
Le personnel :

Les dépenses de personnel représentent 49.61% des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2 073 147 €, en hausse de 3.27% par rapport au CA 2020 (année exceptionnelle Covid).

Type de ratio	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel en €	1 870 395 €	2 136 323 €	2 146 132 €	2 007 442 €	2 073 147 €
Poids des charges de personnel (norme entre 30 et 40%)	42.96%	44.81%	47.46%	49.37%	49.61%

La CCTVV compte des services au public qui mobilisent beaucoup d'agents et dont les effectifs ne peuvent être réduits sans baisser la qualité de service, voire même entraîner leur fermeture (encadrement légal des ALSH)

Coûts CA 2021 (dont personnel extérieur)



III. Rappels des orientations stratégiques territoriales

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique lancé par l'Etat, les élus communautaires, voire communaux, ont participé à la définition des orientations stratégiques du territoire. **3 axes stratégiques** calqués sur ceux de l'Etat (relance économique, cohésion sociale et transition écologique) **déclinés en programmes d'actions. Les projets communautaires et communaux de développement mettent en œuvre ces programmes d'actions.**

Certains de ces projets communautaires n'ont pas été retenus par l'Etat ; il n'en reste pas moins qu'ils seront réalisés sur les fonds propres communautaires. Ces projets portent avant tout sur des dépenses de fonctionnement (exemples : Festi'Val de Vienne, programme de formation en lien avec les chambres consulaires pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois, modifications du PLUi, maintien du Point Infos habitat, etc).

D'autres projets ont été retenus au titre du CRTE par l'Etat et ses partenaires, assurant ainsi une optimisation des financements publics.

1. Développement économique :

Enjeux issus du diagnostic :

- **Maintenir et développer les emplois locaux**
- **Accompagner les entreprises et leurs réseaux dans leur développement**
- **Enrichir les ZAE d'une offre locative et les équiper de la fibre,**
- **Favoriser l'émergence des tiers-lieux et des activités innovantes (TZCLD)**
- **Construire une offre touristique attractive, compétitive et porteuse de retombées économiques en s'appuyant sur le « slow tourisme » et une saison culturelle qui fait écho à la richesse du patrimoine naturel et bâti**

Stratégie territoriale 1.1 : Développer l'emploi

- **Programme 1.1.1 : Favoriser l'innovation à travers la création de tiers lieux sur un site stratégique comme la gare de Noyant de Touraine. Le développement du télétravail en milieu rural est favorisé par l'installation de la fibre optique sur tout le territoire**

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Lancement du projet de création d'un tiers lieu au sein de la gare de Noyant de Touraine/Sainte Maure de Touraine (enquête auprès des usagers, définition d'un programme travaux avec l'ADAC, candidature à l'appel à projet 1001 Gares de la SNCF)**
- ➔ **Participation au SMO Val de Loire Numérique de 152 064 € pour le déploiement de la fibre optique.**
- **Programme 1.1.2 : Soutenir la création d'emplois locaux** en aidant l'aménagement de bâtiments commerciaux et artisanaux pour que création d'emplois rime avec revitalisation des bourgs ; la CCTVV poursuit ses partenariats avec les chambres consulaires (CCI Touraine et CMA 37) pour mettre en adéquation l'offre et la

demande d'emplois, accompagner les entreprises dans le tournant du numérique, mettre en valeur les entreprises « pépites » et favoriser au sein du territoire les échanges inter-entreprises.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Aides directes aux entreprises pour leur projet d'acquisition de matériels ou de travaux à travers le dispositif DIACRE ; soutien à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la Région Centre Val de Loire (CAP développement -volet immobilier)**
- ➔ **Programme d'actions avec la CCI et la CMA : accompagnement ciblé que les micro-entreprises, mise en place d'ateliers numériques, organisation d'un Networking (juin 2022).**
- **Programme 1.1.3 : Optimiser les terrains et bâtiment existants pour éviter l'artificialisation des terres :** la construction de bâtiments « blancs » sur les ZA attractives permet d'enrichir le territoire d'une offre immobilière adaptable, disponible.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Lancement du projet de construction d'un bâtiment blanc (2 cellules) sur la ZAC des Saulniers II à Sainte Maure de Touraine ; optimisation foncière par la viabilisation de parcelles vacantes sur la ZA Richelieu/Champigny.**
- **Poursuivre les services de mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emplois** (soutien aux associations APEB, RESMT, AGIR et Mission Locale)

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Poursuite des financements des associations d'aide au retour à l'emploi.**
- ➔ **Soutien aux associations d'entreprises pour la mise en œuvre d'actions collectives visant à promouvoir les savoir-faire locaux**

Stratégie territoriale 1.2 : Faire de l'écologie un levier pour l'emploi

- ➔ **Programme 1.2.1 : Développer les activités liées à l'économie sociale et solidaire :** la CCTVV soutient activement l'association ACTYVAL qui candidate au programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ; ce projet aboutira peut-être à la création d'une Entreprise à But d'Emploi, capable de proposer des services non couverts sur le territoire (livraisons à domicile, conciergerie, mise à disposition de « brigades saisonnière », production de BRF et paillage)
- ➔ **Programme 1.2.2 : Favoriser les circuits courts :** Le Syndicat mixte du Pays du Chinonais va mener un diagnostic et esquissera un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable.

- ➔ **Programme 1.2.3 : Favoriser la mobilité inversée** : pour effectuer les tâches de la vie quotidienne, pour se socialiser ou encore pour consommer, les individus dépendants doivent soit être accompagnés dans leurs mobilités, soit à l'inverse il faut que les biens, les services ou encore les personnes viennent à eux. C'est le concept de « mobilité inversée ».

Stratégie territoriale 1.3 : Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi : Devenir une destination reconnue « itinérance douce et art de vivre », en complémentarité avec les châteaux de la Loire et la Loire à vélo

- ➔ **Programme 1.3.1 : Mailler le territoire de circuits itinérants connectés et scénarisés** : la CCTVV et les communes partagent la même volonté de valoriser les sentiers pédestres, cyclo touristiques et équestres existants. Leur mise en réseau et leur modernisation (par la scénarisation numérique par exemple) sont autant d'enjeux pour leur lisibilité et attractivité dans une région très touristique. L'accès à la Vienne par l'aménagement de cales à bateaux, notamment, fait partie de ce programme de valorisation de la Vienne

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Création de cales à bateaux pour favoriser l'accès à la Vienne : 175 000 € (1^{ère} phase)**

➔ **Boucle de tourisme équestre**

- ➔ **Programme 1.3.2 : Développer les équipements et sites touristiques** : L'enjeu est de consolider l'attractivité touristique en s'appuyant sur des « pépites » naturelles, patrimoniales, culturelles ou gastronomiques et en valorisant la proximité avec les sites majeurs régionaux (Loire à vélo, châteaux de la Loire, Futuroscope) :

Actions prévues en 2022 :

➔ **Etude slow tourisme**

- ➔ **Programme (en section de fonctionnement) : Offrir un évènementiel culturel pendant la saison touristique, en s'appuyant sur le tissu associatif local** : la période estivale sera intégrée dans la saison culturelle de la CCTVV ; cet évènementiel sera en complémentarité des événements festifs et culturels organisés par les communes et le tissu associatif. Il contribuera à construire une stratégie marketing valorisant « l'itinérance douce » et notamment la Vienne.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Création du Festi'Val de Vienne : 55 000 € de dépenses / 28 800 € de subventions : 1 journée de spectacles, activités pour valoriser la Vienne**

2. Cohésion sociale :

Enjeux issus du diagnostic :

- Favoriser la reprise démographique en renforçant l'attractivité du territoire
- Déployer le maillage des équipements communautaires (offre de services et d'équipements sportifs, de santé, d'enfance-jeunesse)
- Développer des équipements et services facteurs d'intégration et de cohésion sociale : nouvelles offres de loisirs, aires d'accueil des gens du voyage
- Améliorer la qualité énergétique des logements, des équipements publics, les adapter aux évolutions sociétales (vieillesse, densification des ménages, etc), tout en luttant contre la vacance et l'insalubrité
- Produire un habitat économe en foncier et des espaces publics de qualité répondant aux critères du développement durable

Stratégie territoriale 2.1 : Développer l'attractivité du territoire

- ➔ **Programme 2.1.1 : Mutualiser les moyens et les équipements** à travers le prêt de matériels communautaires aux communes. Ce service, issu de l'ex Communauté de communes du Pays de Richelieu, s'est en effet étendu à tout le territoire.

Actions prévues en 2022 :

➔ Acquisition de nouveaux matériels

- ➔ **Programme 2.1.2 : Promouvoir l'identité du territoire, développer le sentiment d'appartenance.** Clarifier le périmètre des compétences entre la CCTVV et les communes est nécessaire pour la cohérence du bloc communal.

Actions prévues en 2022 :

➔ Alignement des compétences (cabinet ECOTERRITORIAL)

- ➔ **Programme 2.1.3 : Favoriser le renouvellement urbain :** la qualification des centres-bourgs est au cœur des politiques communales. La communauté de communes y participe à travers le prisme de ses compétences telles que le PLUi.

Actions prévues en 2022 :

➔ Modifications du PLUi : 1 modification de droit commun, 2 révisions allégées (pour modifier la zone A et la zone N)

➔ Participation au montage du projet de la commune de Noyant de requalification du quartier de la gare, par le biais de la compétence « l'entretien de l'extension de la piste cyclable de la gare de Noyant de Touraine jusqu'au site des Passerelles à Sainte Maure de Touraine. »

➔ Accompagnement des communes, soutien à l'ingénierie afin de développer les équipements, services et activités concourant à l'attractivité du territoire : Financement de 25% du poste de chef de

projet CRTE, ainsi que 100% des charges annexes (véhicule, téléphone, etc).

- ➔ **Le projet de politique artistique et culturel de la CCTVV** : La CCTVV met en œuvre une politique culturelle de qualité participant au développement du territoire, qu'elle souhaite pérenniser autour des axes stratégiques suivants :
- **Développer l'éducation artistique** à travers les 2 écoles de musique du territoire
 - **Faire de la culture un outil de cohésion sociale** en développant les activités culturelles pour tous, accessibles à tous, intergénérationnelles, en mettant en réseau les acteurs culturels du territoire pour les associer étroitement à la programmation et à la diffusion de l'offre culturelle.
 - **Faire de la culture un élément d'attractivité du territoire** : la saison culturelle va désormais s'étendre sur la saison estivale et mettre en valeur les lieux touristiques remarquables du territoire.

Stratégie territoriale 2.2 : Développer des équipements et services de proximité

- ➔ **Programme 2.2.1 : Diversifier et développer l'offre de soins** : le maillage des 4 Maisons de santé Pluridisciplinaire doit sans cesse s'adapter aux évolutions des besoins des professionnels de santé, anticiper les besoins des patients et porter une vision prospective sur la démographie médicale.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Extension de la MSP du Bouchardais** : Acquisition des terrains contigus à la MSP pour son extension. Programme ADAC en cours.

- ➔ **Programme 2.2.2 : Développer les équipements sportifs**. La CCTVV renforce son maillage des gymnases par la construction d'un gymnase éco-responsable à Richelieu.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Travaux de construction du gymnase communautaire du Richelais** avec système de chauffage par géothermie ainsi que panneaux photovoltaïques en toiture.

- ➔ **Programme 2.2.3 : Développer/Réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale** :

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Modernisation de l'éclairage au Cube**
- ➔ **Aménagement de France Service du Bouchardais et des bureaux du siège social de la CCTVV à Panzoult**

- ➔ **Programme 2.2.4 : Développer/Réhabiliter les équipements enfance/jeunesse :**
l'accueil de nouvelles populations passe par l'accueil des enfants de 0 à 17 ans.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Travaux d'isolation et modernisation de l'ALSH du Bouchardais**
- ➔ **Système de climatisation du centre multi-accueil à Sainte Maure de Touraine : 100 000 €.**
- ➔ **Réflexion et faisabilité sur un nouvel ALSH à Nouâtre, mutualisé avec la commune (pour son accueil périscolaire)**

- ➔ **Programme 2.2.5 : Développer/Réhabiliter les équipements pour les « populations fragiles » :** la cohésion sociale passe aussi par l'accueil des gens du voyage dans des conditions dignes.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Fin des travaux et ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage à Richelieu.**

3. Transition écologique :

Enjeux :

- **Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique du parc de logements privés et publics, mais aussi des équipements publics**
- **Favoriser la création de pôle multimodal autour des gares et développer l'usage des transports collectifs**
- **Développer les mobilités douces, les mobilités solidaires et de partage pour sortir des énergies fossiles**
- **Augmenter la production d'énergies renouvelables grâce à un mix énergétique**
- **Mettre aux normes les stations de traitement des eaux usées et améliorer la qualité des réseaux**
- **Protéger la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau**
- **Réduire la production de déchets et trier davantage en diversifiant les filières de traitement au sein de déchèteries modernisées et optimisées.**

Stratégie territoriale 3.1 : Développer les énergies renouvelables

Développer la production et la consommation des énergies renouvelables avec une exemplarité sur le patrimoine public

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **PLUI : 2 déclarations de projet pour mettre en compatibilité le PLUi sur les projets agri-photovoltaïques de Neuil et Panzoult**
- ➔ **Système de chauffage géothermique du gymnase communautaire et panneaux photovoltaïques en toiture**

Stratégie territoriale 3.2 : Sortir de l'énergie fossile

Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement et la promotion des véhicules électriques :

- ➔ **Programme 3.2.1 : Dynamiser les intermodalités** : le territoire est desservi par deux gares dont une à Noyant de Touraine, à proximité de la sortie d'autoroute. La requalification urbaine du quartier de la gare est donc un enjeu pour les intermodalités. L'objectif est de mettre en place une organisation intermodale qui permette d'améliorer l'offre de transport au plus près des besoins avec efficience.
- ➔ **Programme 3.2.2 : Développer le parc de véhicules électriques**. Des communes souhaitent devenir éco-exemplaires et se doter d'un parc de véhicules électriques. Le maillage des bornes de rechargement pour véhicules électriques devient donc un enjeu majeur dans cette mutation technique et sociale.
- ➔ **Programme 3.2.3 : Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité** : Aménager des voies piétonnes en centres-bourgs ou entre villages, requalifier l'espace public pour partager les usages permettent le développement des mobilités douces. En effet, favoriser la proximité (consommation locale, télétravail, démarches numériques) optimise les déplacements et réduit l'impact carbone des déplacements.

Stratégie territoriale 3.3 : Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés

- ➔ **Programme 3.3.1 : Rénover énergétiquement les bâtiments publics.**
- ➔ **Programme 3.3.1 : Moderniser l'éclairage public** : projets communaux

Stratégie territoriale 3.4 : Réduire la production de déchets

- ➔ **Programme 3.4.1 : Moderniser et agrandir les déchèteries** : la CCTVV compte 4 déchèteries sur son territoire qui doivent être modernisées, agrandies, voire reconstruites par le SMICTOM afin d'accueillir davantage de filières de tri et améliorer la sécurité des usagers et des agents.

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Acquisition de la parcelle contiguë à celle de la déchèterie à Noyant de Touraine pour extension de l'équipement actuel.**
- ➔ **Recherche d'un terrain pour la reconstruction de la déchèterie sur le Bouchardais.**
- ➔ **Programme 3.4.2 : Limiter la production de déchets. Réduire le volume des déchets, le développement du réemploi et de l'économie circulaire**

Stratégie territoriale 3.5 : Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel

- ➔ **Programme 3.5.1 : Protéger la biodiversité**
- ➔ **Programme 3.5.2 : Favoriser l'agriculture raisonnée**
- ➔ **Programme 3.5.3 : Mettre aux normes les STEU et rénover/étendre les réseaux : Compétence communale à ce jour**
- ➔ **Programme 3.5.4 : Préparer le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité**

Actions prévues en 2022 :

- ➔ **Diagnostic initial eau/assainissement, élaboration des cahiers des charges des études**
- ➔ **Programme 3.5.5 : Rénover le réseau d'adduction d'eau potable : compétence communale à ce jour**

IV. Orientations budgétaires 2022

1. Déclinaison budgétaire de ces stratégies communautaires :

Pour réaliser ces actions prévues en 2022 et enclencher la dynamique territoriale, les préconisations suivantes ont été discutées en commission Finances le 27 janvier 2022 :

Confirmation du **maintien des mesures ayant eu des effets structurels en 2019+ 2020** :

- Maintien de la prise en charge de 50% des coûts des ADS par la CCTVV
- Maintien des indemnités des élus aux mêmes niveaux que 2019
- Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations non conventionnées au même montant que le BP 2020 avant COVID, soit 38 800 €.

Rattraper les travaux de maintenance sur les bâtiments communautaires afin de préserver la qualité du parc immobilier communautaire.

En investissement, poursuivre la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, **sans emprunts nouveaux en 2022 mais en consommant une partie des excédents reportés pour les équipements publics.**

Pour les équipements à destination économique qui génèrent des recettes (loyers), étude d'emprunts ? par exemple, bâtiments blancs de la ZA des Saulniers II. Emprunt à anticiper dès le printemps 2022 vu l'évolution des taux.

Opportunités en 2022 d'une augmentation des taux d'imposition CFE, TFB et TFNB ?

2. Orientations BP 2022 par compétences :

Remarques préliminaires :

Il faut noter que seuls les services thématiques apparaissent ci-dessous. Les services administratifs généraux (siège, Hors compte analytique, services techniques) n'apparaîtront qu'au moment du budget et non dans les orientations budgétaires.

a) Compétence « Développement économique » :

Section de fonctionnement des commerces communautaires :

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	212 978 €	213 803.84 €	212 883 €
Recettes	46 562 €	49 206.80 €	47 151 €
Restes à charge FCT	166 416 €	164 597.04 €	165 732 €

Section de fonctionnement des zones d'activités et des bâtiments communautaires qui y sont implantés. Au CA 2021, dépassement des crédits dû à la dépollution du bassin des Saulniers II ; au BP 2022, baisse de 10 000 € de recettes due à la fin du crédit-bail de SEGEC. Renouvellement de l'adhésion à DEV'UP.

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	117 437 €	134 288.01 €	114 051 €
Recettes	65 865 €	65 929.20 €	55 808 €
Restes à charge FCT	51 572 €	63 358.81 €	58 243 €

Section d'investissement des commerces : dépenses

Opérations INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Subv. Dossiers DIACRE	51 189 €	43 769 €	5 000 €	50 000 €	55 000 €
Territoire Zéro Chômeurs LD (participation capital EBE)	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
Tiers lieu à la gare à Noyant	0 €	0 €	0 €	70 000 €	70 000 €
Rénovation commerces	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAUX DEPENSES INVT	61 189 €	43 769 €	5 000 €	140 000 €	145 000 €

Section d'investissement des ZA : Dépenses/Recettes

Opérations Zone d'activités INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Propositions nouvelles	Prop BP 2022
ZI Richelieu (viabilisation)	20 000 €	0 €	0 €	30 000 €	55 000 €
ZA Crouzilles (sécurisation)	0 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
Bâtiment blanc ZAC Saulniers	30 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
Avance trésorerie SET	70 000 €	70 000 €	0 €	70 000 €	70 000 €
ZA Talvois	12 096 €	10 080 €	0 €	0 €	0 €
ZA des Saulniers I (bâche inc)	49 200 €	0 €	49 188 €	0 €	49 188 €
Subventions « immobilier d'entreprises »	200 000 €	74 891.35 €	68 442 €	145 000 €	213 442 €
TOTAUX DEPENSES INVT	381 296 €	154 971.35 €	117 630 €	297 500 €	440 130 €

Opérations RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
ZA Saulniers I (bâche incendie)	0 €	0 €	0 €	39 350 €	39 350 €
Cessions				9 961 €	9 961 €
TOTAUX RECETTES INVT	0 €	0 €	0 €	49 311 €	49 311 €

ZOOM compétence « développement économique » :

SECTIONS	Fonctionnement BP 2022	Investissement BP 2022 2022
DEPENSES	326 934 €	585 130 €
RECETTES	102 959 €	49 311 €

b) Compétence « Services au public » :

Section de fonctionnement : services gendarmeries, Maisons de santé pluridisciplinaires, France Services, transports scolaires, Maison des Associations Solidaires à Ste Maure de Touraine, atelier technique et matériel communautaire. BP 2022 : + 19 000 € /BP 2021 car nouvelle gendarmerie. Recettes en baisse = indemnisation exceptionnelle perçue en 2021 suite au départ de la Trésorerie de L'Ile Bouchard, fin des loyers de la trésorerie à Panzoult.

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	289 841 €	251 281.23 €	309 171 €
Recettes	305 820 €	308 159.31 €	290 534 €
Reste à charge	- 15 979 €	- 56 878.08 €	18 637 €

Section d'investissement « Services au public » : Dépenses/Recettes

Opérations INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Gendarmerie du Bouchardais	460 381 €	378 015.49 €	78 094 €	5 006 €	83 100 €
Gendarmerie du Richelais	210 000 €	63 000.00 €	147 000 €	0 €	147 000 €
MSP du Bouchardais	2 500 €	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €
Divers autres MSP	256 069 €	115 061.54 €	3 352 €	25 000 €	28 352 €
Maison des Assoc solidaires	1 488 €	487.70 €	0 €	3 000 €	3 000 €
Total France Services	46 255 €	28 576.84 €	2 983 €	49 048 €	52 031 €
Local technique, matériel, logiciels transports scolaires	23 107 €	8 938.20 €	1 164 €	11 278 €	12 442 €
TOTAUX DEPENSES INVT	999 800 €	594 079.70€	232 593 €	193 332 €	425 925 €

Opérations RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Gendarmerie du Bouchardais	422 954.36 €	185 499.90	237 454	2 956 €	240 410 €
Gendarmerie du Richelais	100 000 €	30 000 €	70 000 €	0 €	70 000 €
MSP STM et Saint Epain	150 000 €	109 371 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement des gares	59 463.50 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX RECETTES INVT	732 417.86	324 870.90	307 454	2 956 €	310 410 €

c) Compétence « Sport » :

Section de fonctionnement : services gymnases, soutiens aux associations

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	229 650 €	168 791.94 €	261 735 €
Recettes	11 500 €	22 282.70 €	18 000 €
Reste à charge	218 150 €	146 509.24 €	243 735 €

Section d'investissement « Sport » : Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Gymnase du Bouchardais	19 500 €	0 €	0 €	21 000 €	21 000 €
Gymnase de Nouâtre	6 000 €	0 €	0 €	6 400 €	6 400 €
Gymnase de la Manse	33 555 €	9 004.80 €	9 097€	21 700 €	30 797 €
Gymnase du Richelais	2 471 000 €	71 037.82 €	238 490 €	2 808 415 €	3 046 905 €
TOTAUX DEPENSES INVT	2 530 055 €	80 042.62 €	247 587 €	2 857 515 €	3 105 102 €

Opérations INVT RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Gymnase du Bouchardais	9 870 €	9 870 €	0 €	0 €	0 €
Gymnase du Richelais	1 648 000 €	816 €	878 348 €	1 063 100 €	1 941 448 €
TOTAUX RECETTES INVT	1 657 870 €	10 686 €	878 348 €	1 063 100 €	1 941 448 €

d) Compétence « Tourisme » :

Section de fonctionnement « tourisme » : services voie-verte, gares, boucles équestres et cyclo, taxe de séjour, développement touristique (1.8 ETP au BP 2022 contre 1.5 au BP 2021)

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	427 160 €	379 151.62 €	431 879 €
Recettes	114 950 €	136 016.74 €	149 667 €
Reste à charge	312 210 €	243 134.88 €	282 212 €

Section d'investissement « Tourisme » : Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Circuits cyclo touristiques	25 000 €	552 €	17 402 €	36 000 €	53 402 €
Voie verte	34 591 €	1 782 €	0 €	12 700 €	12 700 €
Gare Richelieu	13 288 €	237.79 €	7 113 €	3 800 €	10 913 €
Gare Champigny S/Veude	10 615 €	0 €	8 391 €	2 500 €	10 891 €
Gare Coutureau	767 €	766.25 €	0 €	0 €	0 €
Gare de Ligré	12 974 €	8 332.78 €	4 102 €	8 000 €	12 102 €
Espace extérieurs gares	3 000 €	2 964.54 €	0 €	0 €	0 €
Scénographie voie verte	7 000 €	960 €	0 €	6 000 €	6 000 €
Camping de la Croix de la Motte	12 100 €	5 267.21	3 450 €	12 205 €	15 655 €
Hangar La Richelaise	262 000 €	20 943.68 €	203 335 €	35 700 €	239 035 €
Site de promotion Ste Maure	0 €	0 €	0 €	3 120 €	3 120 €
Rampes accès Vienne (1 ^{ère} tranche)	10 000 €	0 €	0 €	175 000 €	175 000 €
Tourisme équestre	0 €	0 €	0 €	12 000 €	12 000 €
Développement tourisme Vienne	0 €	0 €	0 €	4 700 €	4 700 €
Mobilier Office de Tourisme	0 €	0 €	0 €	500 €	500 €
Slow tourisme (Etude)	0 €	0 €	0 €	78 000 €	78 000 €

TOTAUX DEPENSES INVT	391 335 €	41 806.25 €	243 793 €	390 225 €	634 018 €
Opérations INVT RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Circuits touristiques	0 €	0 €	0 €	15 575 €	15 575 €
Gare Richelieu	14 793 €	174.50 €	14 618 €	0 €	14 618 €
Gare Champigny S/Veude	28 728 €	0 €	23 429 €	0 €	23 429 €
Gare Coutureau	13 827 €	0 €	13 827 €	0 €	13 827 €
Gare de Ligré	92 255 €	0 €	92 255 €	0 €	92 255 €
Espace extérieurs gares	34 553 €	0 €	34 553 €	0 €	34 553 €
Hangar la Richelaise	174 700 €	0 €	102 840 €	71 860 €	174 700 €
Rampes accès Vienne	0 €	0 €	0 €	114 000 €	114 000 €
Tourisme équestre	0 €	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €
Slow tourisme (Etude)	0 €	0 €	0 €	55 000 €	55 000 €
TOTAUX RECETTES INVT	385 856 €	174.50 €	281 522 €	260 435 €	541 957 €

e) Compétence « Culture » :

Section de fonctionnement « Culture » : services Saison culturelle, école de musique intercommunale, bibliothèque intercommunale, Maison du souvenir, soutien aux cinémas

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	657 220 €	486 166.55 €	652 933 €
Recettes	108 473 €	124 841.85 €	138 562 €
Reste à charge	548 747 €	361 324.70 €	514 371 €

Section d'investissement « Culture » : Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Saison culturelle	0 €	0 €	0 €	1 360 €	1 360 €
Ecole de musique	7 700 €	4 005.20 €	1 170 €	6 350 €	7 520 €
Bibliothèque interco	6 820 €	5 268.39 €	868 €	5 132 €	6 000 €
Le Cube	0 €	0 €	0 €	28 000 €	28 000 €
TOTAUX DEPENSES INVT	14 520 €	9 273.59 €	2 038 €	40 842 €	42 880 €

f) Compétence « Habitat, Numérique » :

Section de fonctionnement « Habitat, numérique » : services habitat, numérique, logements des apprentis, logement d'urgence

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	49 903 €	18 494.45 €	56 038 €
Recettes	4 220 €	4 426.66 €	3 860 €
Reste à charge	45 683 €	14 067.79 €	52 178 €

Section d'investissement « Habitat, numérique » : Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
OPAH/PLH	521 612 €	112 367.10 €	406 745 €	193 350 €	600 095 €
Schéma d'amgt numérique (fibre)	304 128 €	152 064.00 €	152 064 €	0 €	152 064 €
Wifi territorial touristique	30 000 €	11 440.81 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
TOTAUX DEPENSES INVT	855 740 €	275 871.91 €	568 809 €	203 350 €	772 159 €

Opérations INVT RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
OPAH/PLH	92 371 €	54 347.00 €	38 024 €	55 255 €	93 279 €
Réseau numérique à l'école	50 800 €	46 302.05 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX RECETTES INVT	143 171 €	100 649.05 €	38 024 €	55 255 €	93 279 €

g) Compétence « Aménagement de l'espace, gens du voyage » :

Section de fonctionnement « Aménagement » : services PLUI, Gens du voyage + service ADS qui n'est pas une compétence communautaire

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	227 572 €	202 117 €	245 359 €
Recettes	0 €	0 €	0 €
Reste à charge	227 572 €	202 117 €	245 359 €

Section d'investissement « Aménagement de l'espace, gens du voyage » :
Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Aire de petits passages du Bouchardais	37 464 €	7 696.55 €	6 131 €	25 000 €	31 131 €
Aire de petits passages du Richelais	298 056 €	34 143.82 €	141 438 €	10 000 €	151 438 €
PLUI	12 000 €	0 €	10 852 €	74 000 €	84 852 €
Service ADS	0 €	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €
TOTAUX DEPENSES INVT	347 520 €	41 840.37 €	158 421 €	117 000 €	275 421 €

Opérations INVT RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Aire de petits passages du Richelais	205 600 €	0 €	53 458 €	30 300 €	83 758 €
TOTAUX RECETTES INVT	205 600 €	0 €	53 458 €	30 300 €	83 758 €

h) Compétence « Enfance, jeunesse » :

Section de fonctionnement « Enfance, jeunesse » : services Relais Parents Enfants (ex RAM), ALSH, multi-accueil, service Ados, parentalité

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses	1 317 565.00 €	1 147 373.77 €	1 254 752 €
Recettes	579 115.86 €	712 406.67 €	481 100 €
Reste à charge	738 449.14 €	434 967.10 €	773 652 €

Section d'investissement « Enfance-jeunesse » : Dépenses/Recettes

INVT DEPENSES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop.nouvelles	Prop BP 2022
Multi accueil du Richelais	7 500 €	0 €	456 €	6 544 €	7 000 €
Pôle petite enfance à Ste Maure	0 €	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €
Multi accueil du Bouchardais	12 100 €	4 189.80 €	7 892 €	2 108€	10 000 €
Divers ALSH	12 000 €	9 145 €	2 630 €	22 370€	25 000 €
ALSH du Bouchardais	700 000 €	79 306.98 €	487 532 €	242 468 €	730 000 €
Divers Relais Parents Enfants	2 000 €	1 067 €	0 €	3 000 €	3 000 €
TOTAUX DEPENSES INVT	733 600 €	93 708.78 €	498 510 €	376 490 €	875 000 €

Opérations INVT RECETTES	BP 2021	CA 2021	RAR	Prop. nouvelles	Prop BP 2022
Multi accueil du Richelais	2 100.00 €	2 100.00 €	0 €	4 000 €	4 000 €
Multi accueil du Bouchardais	379 272.00 €	6 660.16 €	232 611 €	303 745 €	536 356 €
Multi-accueil du Bouchardais	3 143.61 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX RECETTES INVT	384 515.61 €	8 760.16 €	232 611 €	307 745 €	540 356 €

Autres investissements divers :

En lien avec l'aménagement du siège de la CCTVV : adaptation du réseau pour la fibre, 1 véhicule léger supplémentaire et 1 utilitaire. Estimations en cours.

i) **Récapitulatif :**

Section de FONCTIONNEMENT, DEPENSES

Compétences en dépenses FCT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Economie ZA	117 437,00 €	134 288,01 €	114 051,00 €
Eco commerces	212 978,00 €	213 803,84 €	212 883,00 €
Services au public	289 841,00 €	251 281,23 €	309 171,00 €
Sport	229 650,00 €	168 791,94 €	261 735,00 €
Tourisme	427 160,00 €	379 151,62 €	431 879,00 €
Culture	657 220,00 €	486 166,55 €	652 933,00 €
Habitat	49 903,00 €	18 494,45 €	56 038,00 €
Aménagement de l'espace, GDV	227 572,00 €	202 117,00 €	245 359,00 €
Enfance-jeunesse	1 317 565,00 €	1 147 373,77 €	1 254 752,00 €
TOTAUX DEPENSES	3 529 326,00 €	3 001 468,41 €	3 538 801,00 €

Section de FONCTIONNEMENT, DEPENSES

Compétences en recettes FCT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Economie ZA	65 865,00 €	65 929,20 €	55 808,00 €
Eco commerces	46 562,00 €	49 206,80 €	47 151,00 €
Services au public	305 820,00 €	308 159,31 €	290 534,00 €
Sport	11 500,00 €	22 282,70 €	18 000,00 €
Tourisme	114 950,00 €	136 016,74 €	149 667,00 €
Culture	108 473,00 €	124 841,85 €	138 562,00 €
Habitat	4 220,00 €	4 426,66 €	3 860,00 €
Aménagement de l'espace, GDV	- €	- €	- €
Enfance-jeunesse	579 115,86 €	712 406,67 €	481 100,00 €
TOTAUX RECETTES	1 236 505,86 €	1 423 269,93 €	1 184 682,00 €

Section d'INVESTISSEMENT, DEPENSES :

Compétences en dépenses INVT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Economie ZA	381 296,00 €	154 971,35 €	440 130,00 €
Eco commerces	61 189,00 €	43 769,00 €	145 000,00 €
Services au public	999 800,00 €	594 079,70 €	425 925,00 €
Sport	2 530 055,00 €	80 042,62 €	3 105 102,00 €
Tourisme	391 335,00 €	41 806,25 €	634 018,00 €
Culture	14 520,00 €	9 273,59 €	42 880,00 €
Habitat	855 740,00 €	275 871,91 €	772 159,00 €
Aménagement de l'espace, GDV	347 520,00 €	41 840,37 €	275 421,00 €
Enfance-jeunesse	733 600,00 €	93 708,78 €	875 000,00 €
TOTAUX DEPENSES	5 933 759,00 €	1 180 392,22 €	6 275 505,00 €

Section d'INVESTISSEMENT, RECETTES :

Compétences en recettes INVT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Economie ZA	- €	- €	49 311,00 €
Eco commerces	- €	- €	- €
Services au public	732 417,86 €	324 870,90 €	310 410,00 €
Sport	1 657 870,00 €	10 686,00 €	1 941 448,00 €
Tourisme	385 856,00 €	174,50 €	541 957,00 €
Culture	- €	- €	- €
Habitat	143 171,00 €	100 649,05 €	93 279,00 €
Aménagement de l'espace, GDV	205 600,00 €	- €	83 758,00 €
Enfance-jeunesse	384 515,61 €	8 760,16 €	540 356,00 €
TOTAUX RECETTES	3 509 430,47 €	445 140,61 €	3 560 519,00 €

3. Orientations BP 2022 par chapitres :

Remarques préliminaires : A ce stade du ROB, le chapitre 012 en dépenses, le compte 6574 et les ressources fiscales peuvent faire l'objet d'orientations.

Les subventions de fonctionnement :

Les membres de la commission Finances ont préconisé un maintien de l'enveloppe dédiées aux associations non conventionnées notamment, ce qui est le cas pour le BP 2022 :

Article budgétaire et type de subventions	Subventions attribuées au BP 2021	CA 2021	Demandes des associations pour 2022	Propositions des commissions pour 2022
Article 6574 : Subventions aux associations conventionnées	657 628 €	587 518.93 €	555 048.64 €	524 517 €
Article 6574 : Subventions aux associations NON conventionnées	34 070 €	24 730 €	80 233.60 €	33 661 €
Sous total 6574	691 698 €	612 248.93 €	635 282.24 €	558 178 €
Compte 65888 « reversement aux associations » qui animent MSAP	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Compte 657341 « Richelieu en art »	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	739 198 €	659 748.93 €	682 782.24 €	605 678.45 €

L'écart entre le BP 2022 et le BP 2021 s'explique par la fin du versement des subventions CAF « CEJ » aux associations gestionnaires des multi-accueils (-110 000 €). Désormais ces dernières perçoivent directement ces subventions. Parallèlement la CAF ne verse plus les recettes correspondantes à la CCTVV.

Par ailleurs au BP 2021, les charges supplétives à l'OT avaient été multipliées par deux car non versées en 2020 (+ 20 000 € au BP 2021).

Ainsi s'explique l'écart de 130 000 € entre le BP 2021 et 2022.

Les dépenses de personnel :

Les membres de la commission Finances proposent les orientations suivantes :

- ➔ Confirmation du nouvel organigramme validé en 2021 sur une année pleine
- ➔ Renforcement de l'image employeur de la CCTVV : revalorisation du RIFSEEP (report de 2021), évolution de carrière-promotion interne, avancement de grade pour les agents dont les missions répondent au cadre d'emploi
- ➔ Adaptation de la collectivité aux besoins des services (ALSH et EMI)
- ➔ Accompagnement des communes pour les politiques contractuelles (chefs de projet CRTE et PVD)

Prévisions des dépenses et recettes de personnel pour le BP 2022 :

Imputation	BP 2021 (en €)	CA 2021 (en €)	Propositions BP 2022 (en €)	% Variation BP N / BP N-1
Dépenses D011	28 900	11 078	20 840	-27,89%
Dépenses D012	2 329 261	2 115 540	2 440 755	4,79%
Dépenses D65	136 134	134 643	136 157	0,02%
TOTAL DEPENSES	2 494 295	2 261 261	2 597 752	4,15%
Recettes R013	10 000	42 392	0	-100,00%
Recettes R70	106 674	109 082	111 778	4,78%
Recettes R74	30 289	61 517,10	58 534	93,25%
TOTAL RECETTES	146 963	212 991	170 312	15,89%
RESTE A CHARGE	2 347 332	2 048 270	2 427 440	3,41%

Ecart entre BP 2021 /BP 2022 du chapitre 012 est de **+111 494 €, soit + 4.79%** :

Réorganisation des services (culture/tourisme/communication/Marchés)	+ 2 803 €
Evolutions de carrière (avancement de grade, etc)	+ 8 858 €
Variations de l'activité des services (enfance-jeunesse, EMI, etc)	+ 11 046 €
Contrats de projets pour les politiques contractuelles (hors subv. Etat)	+ 51 247 €
Obligations statutaires (effet « noria » + mesures catégorielles+ échelons)	+ 45 147 €
Aléas des situations individuelles (mutation, disponibilité, invalidité, etc)	- 7 607 €

L'écart entre le BP 2021 et le BP 2022 se réduit à **+ 2.59 % (+ 60 247€) si on ne tient pas compte des contrats de projet CRTE et PVD.**

L'écart entre le BP 2021 et le BP 2022 se réduit à **+ 0.65 % (+ 15 100 €) si on ne tient pas compte des contrats de projet CRTE et PVD et des obligations statutaires.**

La **baisse des dotations de l'Etat est continue** depuis la fusion, soit – 274 916 € en 5 ans.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotation d'intercommunalité	790 225 €	696 008 €	694 609 €	655 779 €	617 080 €	582 892 €
Dotation de compensation	736 885 €	676 268	662 146 €	646 942 €	635 114 €	622 606 €
TOTAL	1 527 110 €	1 372 276 €	1 356 755 €	1 308 781 €	1 252 194 €	1 205 498 €

Les ressources fiscales et dotations de l'Etat :

Dans l'attente de l'état 1259, les recettes fiscales peuvent ainsi être estimées avec une augmentation des bases de TF et TFNB de 0.2% (contre 1.2% en 2020 et 2.2% en 2019).

Type de taxe	Bases notifiées 2021	Taux 2021	Produits réels 2021		Produit prévisionnel attendu 2022
Taxe d'habitation résidence 2ndaire		9,91 %	385 615 €		
Taxe Foncier Bâti	19 336 000	1,29%	249 434 €		Bases non connues
Taxe Foncier Non Bâti	3 035 000	3,96%	120 186 €		Bases non connues
<i>Taxe add FNB</i>			36 240 €		
Cotisation Foncière des entreprises	5 026 999	23.03%	1 157 718 €		Bases non connues
TOTAL cpte 73111			1 949 193 €		
CVAE			690 192 €		700 097 €
TASCOM			284 335 €		295 635 € (valeur estimée en 2021)
Fraction de TVA (cpte 7382)			2 438 557 €		

Simulation par M. Viano, Conseiller aux Décideurs Locaux pour hausse de 1% ou 2% sur TFB et TFNB.
 Il ne peut pas faire la simulation sur la CFE car les bases ne sont pas connues à ce jour.

Simulation des taux des impôts directs locaux du 04/02/2022

Collectivité :	V378 CC TOURAINE VAL DE VIENNE	Année :	2021
----------------	--------------------------------	---------	------

Taxes	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	1.29	19 336 000	249 434
TFNB	3.96	3 035 000	120 186
		TOTAL	369 620

Si augmentation de 1.13%, alors produit supplémentaire de 3 148 €, hors CFE

Produit Fiscal attendu
373800

Variation proportionnelle	
Coef. de variation proportionnelle	1.011308
TFB	1.3
TFNB	4

Variation différenciée			
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
		1.3	251 368
		4	121 400
		TOTAL	372 768

Taxes	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	1.29	19 336 000	249 434
TFNB	3.96	3 035 000	120 186
		TOTAL	369 620

Si augmentation de 2.22%, alors produit supplémentaire de 8 229 €, hors CFE

Produit Fiscal attendu

Variation proportionnelle	
Coef. de variation proportionnelle	1.022263
TFB	1.32
TFNB	4.05

Variation différenciée			
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
		1.32	255 235
		4.04	122 614
		TOTAL	377 849

V. Budget annexe des Ordures Ménagères :

1. Le CA 2021 du budget annexe Ordures Ménagères :

Le CA 2021 fait apparaître un **DEFICIT de fonctionnement, hors reports, de 94 486.06 €** et un **excédent avec report de + 65 403.31 €**. Le budget annexe hors report est à nouveau déficitaire !

En investissement : excédent cumulé au CA 2021 de : 114 893.26 € (+ 5 119.31 €, hors report)

Section de fonctionnement			
Total dépenses de fonctionnement	2 912 005,90	Total recettes de fonctionnement	2 977 409,21
011- Charges de gestion courante	2 720 859,95	70 - Produits du domaine, ventes	2 768 506,03
012 -Charges de personnel	55 155,00	74- Dotations et participations	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	22 375,31	75- Autres produits de gestion courante	17,79
66 - Charges financières	541,67	76 -Produits financiers	0,00
67 - Charges exceptionnelles	81 184,25	77 - Produits exceptionnels	41 984,26
68- Provisions	15 000,00	78 - Reprise amortissement, dépréciation	0,00
042 - Opération d'ordre (amortissements)	16 889,72	042 - Opération d'ordre (amortissements)	7 011,73
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	002 - Excédents reportés	159 889,40
Section d'investissement		Section d'investissement	
001 Déficit reporté	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
16 - Capital emprunt	3 666,68	001 Solde d'exécution section investissement	109 773,95
20 - Logiciel	1 092,00	1068 - Affectation résultat	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	040 - Opération d'ordre (amortissements)	16 889,72
op12 - Déchetterie Noyant	0,00		
op13 - Castille	0,00		
op16 - Conteneurs	0,00		
op17 - études devenir Castille	0,00		
040 - Opération d'ordre (amortissements)	7 011,73		
Total dépenses d'investissement	11 770,41	Total recettes d'investissement	126 663,67
Total général des dépenses	2 923 776,31	Total général des Recettes	3 104 072,88

2. Le BP 2022 du budget annexe OM

Le budget annexe dépend très étroitement du budget du SMICTOM du Chinonais ; or le Débat d'Orientation Budgétaires de ce syndicat n'aura lieu que le 7 mars prochain.

Éléments pour le BP 2022 du budget annexe en dépenses de fonctionnement :

- Contribution à l'habitant : Attente du DOB du SMICTOM
- **Participation aux déchèteries** : le solde de l'année 2021 (167 311.04 €) + 80% des prévisions 2022 du SMICTOM (80% de 1 130 887.42 €, soit 904 710 €). Donc la participation totale pour 2022 est de **1 072 022 €** (contre 974 066 € en 2021 et 783 616.02 € en 2020), **soit une hausse de 97 956 € (+10%)**

Éléments pour le BP 2022 du budget annexe en recettes de fonctionnement :

Les élus communautaires avaient prévu en décembre 2021 une hausse pour le 1^{er} semestre 2022 de +3.5 % et espéraient ne pas augmenter la redevance au second semestre 2022. Bien sûr, ce statut quo ne sera pas tenable pour le second semestre 2022 vu la seule augmentation de la participation au titre des déchèteries. **En tenant compte de la participation des déchèteries, la hausse du 2nd semestre 2022 devrait être de + 3.38%, soit + 9.10% sur l'année.** Mais la participation à l'habitant n'est pas encore connue ; elle a été estimée à + 4.5% pour l'instant dans les simulations.